

Washington D.C., le 15 juin 2004

L'Honorable Taïb FASSI FIGHRI  
Ministre Délégué aux Affaires  
Etrangères et à la Coopération  
Royaume du Maroc

Monsieur le Ministre FASSI FIGHRI,

Par rapport à la signature aujourd'hui de l'Accord de Libre Echange Etats-Unis-Maroc, j'ai le plaisir de vous présenter les domaines de coopération entre nos gouvernements en matière de règlements techniques, normes et procédures d'évaluation de la conformité, y compris les domaines où les États-Unis comptent fournir une assistance technique.

Les objectifs de cette assistance sont:

1) aider le Maroc à mettre en application le Chapitre Sept de l'Accord (Obstacles Techniques au Commerce);

2) renforcer les capacités des institutions marocaines compétentes à élaborer les règlements techniques, les normes et les procédures d'évaluation de la conformité, et à accroître la transparence de leurs activités;

3) prêter assistance au secteur privé dans chacun de nos pays en vue de la compréhension des règlements techniques, normes et procédures d'évaluation de la conformité de l'autre pays; et

4) explorer les modalités appropriées de coopération en matière d'évaluation de la conformité. Les gouvernements des États-Unis et du Maroc considéreront les activités de coopération en fonction de leurs procédures de financement respectives, dans les domaines exposés ci-après : *renforcement des capacités institutionnelles et de la transparence*:

1) Prêter assistance au Maroc pour renforcer son système de réglementation technique et améliorer la capacité des institutions chargées de l'élaboration des règlements techniques, y compris en ce qui concerne les réformes juridiques et la diffusion des règlements techniques proposés, le traitement des demandes de renseignement du public et la fourniture de réponses écrites ;

2) Organiser des activités de formation aux États-Unis à l'intention de représentants des Ministères marocains concernés, qui porteront sur certains secteurs d'exportation intéressant le Maroc et qui viseront à aider les hauts responsables à mieux appréhender le système des Etats-Unis;

3) Dispenser une formation aux responsables marocains en vue d'améliorer le processus d'élaboration des normes et celui de la certification et de l'accréditation des institutions d'évaluation;

4) Encourager les liens et les relations de coopération entre les entités du secteur public et du secteur privé intervenant dans l'élaboration des normes, les essais et les évaluations de conformité;

5) Aider les responsables marocains à comprendre la réglementation des Etats-Unis en matière de produits usagés; et

6) Préparer un plan d'action et mener des activités de suivi appropriées.

*activités liées à l'information et au secteur privé :*

1) Sensibiliser les entreprises de chacun de nos pays à l'égard des règlements techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité de l'autre pays à travers des séminaires et l'utilisation des ressources de l'Internet; et

2) Sensibiliser les entreprises marocaines des secteurs d'intérêts particuliers, tels que le textile et le cuir, les pièces détachées automobiles, l'électronique et l'industrie agro-alimentaire, vis-à-vis des approches réglementaires des États-Unis dans ces secteurs et les méthodes à même de satisfaire aux exigences des règlements techniques des États-Unis.

Je partage votre désir et vos attentes à ce que la coopération et l'assistance technique décrites dans la présente lettre viennent compléter les réformes marocaines en cours dans le domaine des obstacles techniques au commerce et qu'elles contribuent à faire en sorte que les États-Unis et le Maroc recueillent tous les avantages à échoir de la libéralisation des échanges commerciaux en vertu de l'Accord de Libre Echange.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Catherine A. Novelli  
Représentant adjoint au commerce  
des États-Unis  
pour la région Europe et Méditerranée